





























VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
MERCREDI 24 MAI 2023 à 09 H 30
LJ SARLU BPS - BOULANGERIE
5 RUE DE NANCY
54250 CHAMPIGNEULLES
(EXPOSITION LE JOUR DE LA VENTE DE 9H A 9H30)









Lot	Désignation		
1 J	1 armoire vestiaire 2 portes métal TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
2 J	1 étagère 6 casiers ton bordeaux et caisson stratifié 3 tiroirs TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
3 J	1 table haute mange-debout ton alu TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
4 J	1 réfrigérateur avec partie congélateur Indesit + 1 gazinière - le tout d'occasion d'aspect ancien TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
5 J	3 chaises en osier TVA RECUPERABLE : OUI	12 / 36	
6 J	2 poubelles plastiques + 1 table carrée TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
7 J	1 congélateur marqué Coca-cola déclaré hors service TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
8 J	1 lot de décorations de Noël + 1 sapin TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
9 J	1 chariot échelle métal d'aspect ancien TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	


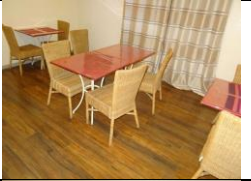






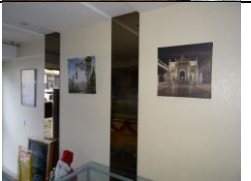


Lot	Désignation		
10 J	1 four à micro-ondes LG TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
11 J	1 réfrigérateur d'1.90m de haut Whirlpool TVA RECUPERABLE : OUI	50 / 150	
12 J	1 réfrigérateur d'1.90m de haut Whirlpool TVA RECUPERABLE : OUI	50 / 150	
13 J	1 plaque de cuisson 2 feux vitrocérame Klarstein TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
14 J	2 étagères PVC 2 niveaux TVA RECUPERABLE : OUI	2 / 6	
15 J	1 petit chauffage soufflant TVA RECUPERABLE : OUI	3 / 6	
16 J	1 étagère 5 niveaux contenant un lot de consommables (cassonade et briques de lait) TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
17 J	1 chariot de ménage TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
18 J	1 extincteur 9l eau pulvérisé avec additif + 2 extincteurs 2 kg CO2 + 1 extincteur 6l eau pulvérisée. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 40	


Lot	Désignation		
19 J	7 sacs de farine neufs "Blé type 55 Janot" + 5 sacs marqué "Mélior" et 3 sacs entamés (sacs de 25kg) TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
20 J	1 armoire inox suspendue 2 portes coulissantes d'1.60m de large TVA RECUPERABLE : OUI	70 / 210	
21 J	3 caisses plastique TVA RECUPERABLE : OUI	3 / 6	
22 J	3 bacs polystyrène isothermes TVA RECUPERABLE : OUI	6 / 18	
23 J	1 chariot échelle inox avec un petit lot de grilles TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
24 J	1 étagère PVC 5 niveaux avec quelques boîtes de conserves TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 15	
25 J	1 congélateur vertical Liebherr d'aspect ancien TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
26 J	1 congélateur bahut contenant des denrées congelées sans marque apparente TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
27 J	1 congélateur bahut Whirlpool contenant également des denrées périssables TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
28 J	1 congélateur bahut vide TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
29 J	1 système de vidéosurveillance 4 caméras avec écran TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	

Lot	Désignation		
30 J	1 chariot échelle métallique avec un important lot de grilles et plateaux TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
31 J	1 appareil Paneotrad Bongard + 1 table de préparation avec une série de bacs plastiques TVA RECUPERABLE : OUI	800 / 2 400	
32 J	1 armoire froid positif Liebherr de 2m de haut TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
33 J	1 armoire froid négatif Liebherr de 2m de haut TVA RECUPERABLE : OUI	120 / 360	
34 J	1 chambre de pousse Panem 2 portes de 1995 type AA24V TVA RECUPERABLE : OUI	120 / 360	
35 J	1 demi chariot échelle TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
36 J	1 plan de travail inox d'environ 1.60m de large TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 160	
37 J	1 chambre de pousse Bongard multi-niveau TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	

Lot	Désignation		
38 J	1 chambre de pousse Odik 2 portes TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
39 J	1 chambre de pousse Odik 2 portes TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
40 J	1 armoire réfrigérée d'1.70m de haut 1 porte TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
41 J	1 batteur Loiselet groupe Bongard avec sa cuve et son fouet - référence illisible -en tryphasé TVA RECUPERABLE : OUI	300 / 900	
42 J	1 gros batteur pétrin Loiselet 150E + sa cuve et son fouet - en triphasé TVA RECUPERABLE : OUI	800 / 2 400	
43 J	1 bascule Ohaus Defender 3000 sur demi chariot échelle TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 120	
44 J	1 plonge inox 1 bac avec égouttoir et robinetterie TVA RECUPERABLE : OUI	120 / 360	
45 J	1 petit lot d'ustensiles en faible quantité TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
46 J	1 lave-main inox Sofinor TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	

Lot	Désignation		
47 J	1 bac poubelle plastique TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
48 J	1 batteur grand modèle Diamond ref BM20ATIN TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
49 J	1 petit batteur Elsay TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 120	
50 J	1 tableau blanc TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 15	
51 J	1 dérouleur film d'emballage fortement usagé TVA RECUPERABLE : OUI	3 / 6	
52 J	1 laminoir d'aspect ancien sans marque apparente TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
53 J	1 grand meuble réfrigéré dessus granit inox à 6 portes hors d'usage + à la suite 1 meuble de rangement 2 portes dessus granit TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 300	
54 J	1 armoire de rangement lisa d'environ 2m de haut à 2 portes coulissantes TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 300	
55 J	2 grands bacs à ingrédients + 1 petit TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
56 J	1 petite radio Essentiel B TVA RECUPERABLE : OUI	3 / 6	
57 J	2 chariots échelles métalliques avec un petit lot de plateaux TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 30	

Lot	Désignation		
58 J	1 four boulanger Bongard à 6 bouches - 100% électrique avec tapis d'enfournement manuel et 3 pelles. TVA RECUPERABLE : OUI	500 / 2 500	
59 J	7 tables type bar avec 10 chaises en osier TVA RECUPERABLE : OUI	50 / 150	
60 J	1 machine à café professionnelle Nespresso Gimini CS200 + 1 lot de tasses TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
61 J	1 meuble comptoir 2 tiroirs en pin TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 30	
62 J	1 trancheuse à pain Jac Pico sur support TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
63 J	1 ensemble caisse enregistreuse à écran tactile LCE avec imprimante Metapace avec tiroir-caisse + prise onduleur TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
64 J	1 vitrine réfrigérée à une porte vitrée décor Orangina TVA RECUPERABLE : OUI	90 / 180	
65 J	1 table plateau verre TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
66 J	5 cadres décoratifs TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
67 J	1 panneau ardoise dépliant TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
68 J	1 batteur Essentiel B + 1 mixer plongeant Techwood TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	

Lot	Désignation	
69 J	1 mini chaîne Lansay TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10 

Conditions de vente

ARTICLE 1 : Les enchères sont ascendantes sur mise à prix préalable avec faculté de baisse si besoin est. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire après trois criées successives. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'Officier instrumentaire aura la faculté de refuser que soient portées des enchères par les personnes ne disposant pas de la capacité nécessaire à le faire ou à le faire en tenant visiblement à troubler les enchères. En cas de double enchère reconnue effective par l'officier vendeur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'officier vendeur ou le requérant se réserve le droit de retirer de la vente tout objet figurant sur les publicités et les objets mis en vente même après enchères s'il juge le prix d'adjudication ou de mise à prix insuffisant.

ARTICLE 2 : L'officier vendeur aura la faculté de réunir plusieurs lots. Après avoir été mis séparément en adjudication aux mises à prix fixées, des lots séparés pourront être remis immédiatement en adjudication en une réunion de lots aux mêmes conditions. Par conséquent, les adjudications des lots séparés ne seront prononcées que sous conditions suspensives de non adjudication sur réunion de lots. La mise à prix sur réunion de lots sera égale, à savoir : - en cas de première adjudication de tous les lots séparés mis en vente, au total des prix d'adjudications desdits lots ; - en cas de première adjudication de certains lots séparés et de non adjudication des autres pour faute d'enchères au total des prix d'adjudication des lots adjugés augmenté du montant de la mise à prix des lots non adjugés ; - en cas de non adjudication de tous les lots séparés mis en vente pour faute d'enchères, au total des mises à prix fixées desdits lots. La réunion des lots séparés sera mise en vente sur enchère unique sur la mise à prix ainsi déterminée. Si une enchère au moins est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes des lots de la réunion, sont considérées comme inexistantes, et l'adjudication sur la réunion de lots est la seule valable et définitive. Si aucune enchère n'est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes sont définitives.

ARTICLE 3 : Les désignations figurant sur les diverses publicités, listes, catalogues ou tout document remis avant ou pendant l'exposition ou la vente, ne sont qu'indicatives et sans garantie d'exactitude. Toute rectification sera annoncée avant ou pendant la vente et consignée au procès-verbal.

ARTICLE 4 : Les désignations figurant sur le bordereau d'adjudication le sont sous la responsabilité de l'officier vendeur et celles figurant les certificats d'authenticité envoyés le sont sous la responsabilité de l'expert. L'officier vendeur ne saurait être tenu pour responsable quant à la nature ou qualité du bien acquis, sauf lorsqu'il en avérera l'authenticité par sa propre estimation de la nature ou qualité sur le bordereau d'adjudication.

ARTICLE 5 : Tous les paiements en principal et frais devront avoir lieu entre les mains de la S.E.L.A.R.L. JUSTITIA pour les ventes judiciaires et de la SAS PAM-ENCHERES, Officiers vendeurs, aussitôt après la vente, par chèque bancaire, chèque postal ou espèces. Les officiers vendeurs se réservent le droit de demander aux acheteurs un règlement par chèque de banque, chèque certifié, ou chèque accompagné d'une lettre accreditive de banque. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par SWIFT. L'acquéreur paiera comptant entre les mains de l'officier vendeur, le prix principal de son enchère majoré des frais de vente de : frais judiciaire 14.28 % T.T.C (11.90% HT-TVA 20%) frais volontaire 16,20% TTC (13,5% HT-TVA 20%) en bonnes espèces ou en moyens de paiement ayant cours légal. La simple adjudication met l'adjudicataire en demeure de payer le montant de l'adjudication. La compensation même légale ne pourra être invoquée comme moyen de libération. Faute de paiement comptant du prix, les lots non payés pourraient être revendus par l'officier vendeur, soit immédiatement, soit postérieurement (au grès de l'officier vendeur) au frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni de formalité préalable sans préjudice aux intérêts et aux dommages intérêts s'il y a lieu. En cas de non-paiement dans les huit jours qui suivent la vente, il sera perçu en sus dix pour cent des frais de recouvrement.

ARTICLE 6 : les adjudicataires devront prendre les objets dans l'état où ils se trouveront au moment de l'adjudication avec les seuls accessoires qui les accompagnent à ce moment-là. Les objets vendus sont aux risques et périls des adjudicataires aussitôt l'adjudication prononcée. Cette clause est générale et absolue.

L'enlèvement devra avoir lieu immédiatement à la suite de l'adjudication ou à l'issue de la vente. A défaut d'enlèvement dans le délai précité, à moins d'un accord de l'officier vendeur, ce dernier pourra dans les jours qui suivent la vente, revendre à n'importe quel prix les objets non enlevés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni d'autres formalités. Le délai d'enlèvement et toutes mesures qui peuvent être prises par le requérant ou l'officier vendeur pour assurer l'ordre de la vente, la reconnaissance ou l'enlèvement des lots ne constituent en rien une dérogation à la clause qui précède ;

l'adjudicataire devant, dès l'instant même de l'adjudication, assurer comme il l'entend, la garde et la délimitation de son lot. Il ne pourra, par la suite, sous aucun prétexte, être exercé aucun recours contre le requérant ou l'officier vendeur, au cas où les objets adjugés viendraient à être détériorés, volés, incendiés, etc... Les adjudicataires n'auront aucune action en résolution soit en dommages intérêts soit en diminution de prix pour quelques causes que ce soit. La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule. Dispositions communes aux livraisons dans l'union européenne et aux exportations hors de l'union européenne : le paragraphe ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ». L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée vendue avec original de la carte grise en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire.

ARTICLE 7 : Les dégâts causés à l'immeuble par l'enlèvement des lots adjugés même s'ils sont nécessaires pour cet enlèvement sont à la charge des adjudicataires qui devront en faire leur affaire personnelle avec les propriétaires et locataires de l'immeuble, de manière que le requérant ou l'officier vendeur ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 8 : Le seul fait de l'adjudication vaudra élection de domicile à l'étude de l'officier vendeur soussigné et attribution de juridiction devant le Tribunal Judiciaire de Nancy à quelle somme que les adjudications, même cumulées, puissent s'élever.